



**BRETT
MARTIN**

Fire Test Report

France

ECOLYX 5mm

Test Result/Classification: **M1**

Test Method/Standard: **NF P 92-(501-505)**



LABORATOIRE CENTRAL

39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS

Tél : 01 55 76 24 36

Mél : prefpol.dlc@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



PREFECTURE DE POLICE

PÔLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE
SECTION ESSAIS DE CONFORMITÉ ET EXAMEN DE MATÉRIELS

Paris, le 15 décembre 2009

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
PRÉVU À L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir du 22 juin 2009

PROCÈS-VERBAL N° 857/09

et annexes de 6 pages

En extension du procès-verbal N°331/09 du 22 juin 2009

MATÉRIAU présenté par : BRETT MARTIN Ltd
24, ROUGHFORT ROAD
MALLUSK, CO ANTRIM BT36 4 RB
IRELAND DU NORD

MARQUE COMMERCIALE : ECOLYX S1 5 mm

DESCRIPTION SOMMAIRE : Plaque pleine à base de PVC ignifugé dans la masse
Épaisseur : 5 millimètres environ
Masse au mètre carré : 2,8 kilogrammes environ
Coloris bicolore : Blanc et noir

RAPPORT D'ESSAI N° 857/09 du 15 décembre 2009

NATURE DES ESSAIS : ESSAIS PAR RAYONNEMENT ET ESSAIS DE PROPAGATION DE FLAMME

CLASSEMENT M1

Valable pour la face exposée PVC blanc

DURABILITÉ DU CLASSEMENT : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Le responsable technique

Jean- Pierre ORAZY



Pour le directeur,
le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie

Robert DELORME



Paris, le 15 décembre 2009

RAPPORT D'ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU PRÉVU À L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir du 22 juin 2009

RAPPORT D'ESSAI N° 857/09

ANNEXES

En extension du rapport d'essai N°331/09 du 22 juin 2009

1 BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte le procès-verbal de même numéro ont pour but de déterminer le classement de réaction au feu des matériaux d'aménagement, conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié.

2 PROVENANCE ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANTILLONS

2.1 Producteur

BRETT MARTIN LTD
24 ROUGHFORT ROAD
MALLUSK, CO ANTRIM BT 36 4 RB,

IRLANDE DU NORD

2.2 Distributeur

Non communiqué

2.3 Marque commerciale

ECOLYX S1 5mm

2.4 Caractéristiques attestées par le demandeur

Composition : une face blanche en mousse PVC rigide (PVC non recyclé) et une face noire plus épaisse en mousse rigide PVC (PVC recyclé)

Épaisseur totale: 5 millimètres

Densité : 0,6 - 0,7

Masse au mètre carré : 3 à 3,5 kilogrammes

Coloris présenté bicolore: blanc et noir

Aspect : Semi - Mat

2.5 Caractéristiques constatées par le laboratoire

Plaque rigide composée : d'une face blanche en mousse PVC rigide (PVC non recyclé) et une face noire plus épaisse en mousse rigide PVC (PVC recyclé)

Épaisseur totale : 5 millimètres environ

Masse au mètre carré 2,8 kilogrammes environ

Coloris présenté bicolore : blanc et noir

Aspect : lisse

Échantillons déposés au laboratoire le 28/05/2009

Éprouvettes découpées par le déposant

Essais réalisés entre le 11/06/09 et le 16/06/09

3 MODALITÉS DES ESSAIS ET RÉSULTATS

Pages 3 et 4 : Modalités des essais.

Page 5 : Résultats des essais.

Page 6 : Observations concernant les essais, essais complémentaires.

**MODALITÉS DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATÉRIAUX RIGIDES OU
RENDUS TELS (REVÊTEMENTS COLLÉS) DE TOUTE ÉPAISSEUR ET DES
MATÉRIAUX SOUPLES D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE A 5 mm (sauf les médias
filtrants)**

1 ESSAI PAR RAYONNEMENT (norme NF P 92-501 – décembre 1995)

Cet essai consiste à soumettre, dans des conditions définies, des éprouvettes planes du matériau à l'action d'une source de chaleur rayonnante électrique (épiradiateur) et à provoquer :

- a) éventuellement l'inflammation des gaz dégagés ;
- b) une propagation de la combustion.

L'éprouvette du matériau de dimensions 400 mm x 300 mm disposée à 45° par rapport à l'horizontale est soumise à un éclairage énergétique défini, émis par un épiradiateur dont la surface radiante est à 30 mm du plan inférieur de l'éprouvette et parallèle à ce dernier.

Les gaz libérés par la pyrolyse du matériau passent au contact d'inflammeurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette.

On mesure les temps effectifs d'inflammation égaux et supérieurs à 5 secondes, la durée totale de la combustion effective sur les deux faces et les longueurs de flammes relevées toutes les 30 secondes.

Chaque essai dure 20 minutes.

Les matériaux qui présentent un comportement très particulier au cours de l'essai par rayonnement font l'objet d'essais complémentaires.

2 ESSAIS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Essai pour matériaux fusibles (norme NF P 92-505 – décembre 1995)

L'éprouvette de dimensions 70 mm x 70 mm (masse minimale 2 grammes) disposée sur une grille métallique définie est soumise au rayonnement calorifique d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus.

Pendant cinq minutes, l'épiradiateur est écarté à chaque inflammation de l'éprouvette, puis remis en place sur celle-ci après extinction. Pendant cinq minutes supplémentaires, l'épiradiateur reste en place sur l'éprouvette.

Les éléments déterminants sont :

- la chute de gouttes enflammées ou non ;
- l'inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

2.2 Essai de persistance et vitesse de propagation de flamme (norme NF P 92-504 – décembre 1995)

L'éprouvette (400 mm × 35 mm), disposée horizontalement sur chant, est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur à gaz. On mesure la vitesse de propagation de la flamme entre deux repères distants de 250 mm sur l'éprouvette et/ou la persistance de flamme après retrait du brûleur.

3 CONDITIONNEMENT DES ÉPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte conditionnée ($23^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$ et $50 \% \pm 5 \%$ d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4 ÉPREUVES DE DURABILITÉ pour MATÉRIAUX IGNIFUGES (norme NF P 92-512 – mars 1996)

Dans le cas des bois massifs et panneaux dérivés du bois, l'épreuve de durabilité consiste à soumettre les éprouvettes à 4 cycles d'une durée de deux semaines chacun dans des chambres à humidité relative variable ($15 \% \pm 5 \%$ et $90 \% \pm 5 \%$) maintenues à $23^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$.

Dans le cas des matériaux de synthèse autres que textiles, les épreuves de durabilité font appel à des dégradations utilisant le rayonnement ultraviolet, la chaleur sèche ou humide, suivant le type d'ignifugation, la nature et l'utilisation intérieure ou extérieure du matériau.

5 CAS DES MATÉRIAUX MULTICOUCHES (norme NF P 92-507 – février 2004)

Les matériaux multicouches à parements incombustibles étanches doivent être soumis à l'essai par rayonnement après avoir simulé un joint par un trait de scie dans le parement exposé (largeur du trait : 3 mm, longueur : 180 mm depuis le bord inférieur dans l'axe longitudinal). Les matériaux multicouches concernés par cet article sont constitués d'un parement ou (et) de couches internes incombustibles étanches protégeant une âme combustible simple ou multicouche.

6 CLASSEMENT DES MATÉRIAUX (norme NF P 92-507 février 2004 et annexe 2 de l'arrêté de novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement)

Il est établi à la suite des essais par rayonnement et éventuellement des essais complémentaires et après épreuve de vieillissement accéléré (durabilité).

Les matériaux combustibles sont classés en M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation à l'essai par rayonnement peuvent prétendre au classement M0. Ce classement M0 nécessite la détermination du pouvoir calorifique supérieur (PCS) du matériau qui doit être inférieur ou égal à 600 kcal/kg.

NB : des avis CECMI postérieurs à la norme de classement peuvent modifier certaines dispositions des normes d'essai citées ci-dessus.

RÉSULTATS DES ESSAIS PAR RAYONNEMENT

Tableau 1

Temps en secondes écoulé entre les inflammations et les extinctions du début des essais

Référence des éprouvettes	*Face exposée à l'épiradiateur		Face non exposée	
	Inflammations (t_{i1})	Extinctions (e_{i1})	Inflammations (t_{i2})	Extinctions (e_{i2})
1 - blanc	Néant	Néant	Néant	Néant
2 - blanc	Néant	Néant	Néant	Néant
3 - blanc	Néant	Néant	Néant	Néant
4 - blanc	Néant	Néant	Néant	Néant

* face exposée à l'épiradiateur PVC de couleur blanche

Tableau 2

Critères de classement

t_i : délai de première inflammation effective, en secondes

T : durée totale de combustion en secondes, pour les inflammations supérieures à 5 secondes, hors de l'épiradiateur

h : somme des longueurs de flammes, en centimètres, relevées toutes les 30 secondes

q : indice de classement

Référence des éprouvettes	t_i	T	h	q
1 - blanc	0	0	0	0
2 - blanc	0	0	0	0
3 - blanc	0	0	0	0
4 - blanc	0	0	0	0
Moyennes	0	0	0	0

Tableau 3

Masse des éprouvettes

Référence des éprouvettes	Masse stabilisée des éprouvettes (en grammes)
1	326,5
2	331,8
3	346,2
4	345,5

OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS :

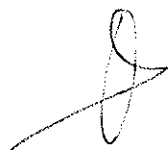
Sous l'action de l'épiradiateur, le matériau carbonise, s'échancre rapidement sans qu'il ne soit observé d'inflammation. La combustion est caractérisée par l'émission de fumée.

À la fin des essais, seule la zone de l'éprouvette située face à l'épiradiateur est détruite

ESSAIS COMPLÉMENTAIRES DE PROPAGATION DE FLAMME

Au cours des essais de propagation de flamme, il n'y a ni persistance de flamme, ni chute de gouttes enflammées ou non.

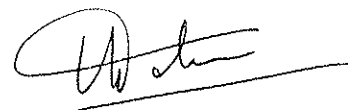
Le responsable technique



Jean-Pierre ORAZY



Pour le directeur,
le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie



Robert DELORME